FRANCE TUTELLE
AUX CÔTÉS DES AIDANTS QUI PROTÈGENT

Les mesures de protection judiciaire de A à Z

En raison du vieillissement de la population et de l'augmentation des situations de fragilité, le recours aux mesures de protection juridique (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle, habilitation familiale) est de plus en plus fréquent. Il est important de comprendre les dispositifs existants et d'anticiper les démarches nécessaires afin d'assurer une protection adaptée aux besoins de chacun.

Professionnel du médico-social
Professionnel du chiffre, du droit et/ou du patrimoine
Entreprise
Élu de La République

PROFIL DU STAGIAIRE

- Les salariés des établissements médico-sociaux et sociaux
- Les CGP
- Les experts-comptables
- Les professionnels du droit et du chiffre

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les différentes mesures de protection judiciaires, les principes directeurs et la procédure d'ouverture
- Reconnaître les aménagements de mesure
- Identifier les différences entre protection des biens et protection de la personne
- Distinguer les principes de participation à la mesure de protection, et envisager les capacités d'autodétermination des personnes sous mesure de protection

INFOS PRATIQUES

Durée : 2 modules de 3h30

Prérequis : Aucun

Lieu : En distanciel

Formation en inter

Prix : 250€ TTC

Date et délais : 19 et 20 novembre 2026 de 9h00 à 12h30

Modalités d'inscription : Remplir le formulaire ou par mail : formation@francetutelle.org

CONTENU (PROGRESSION PÉDAGOGIQUE)

MODULE 1

- **Introduction**
  - L'esprit de la loi et les étapes qui ont mené le législateur à réformer le droit des majeurs protégés en 2007.
- **Les principes directeurs de la protection juridique des majeurs**
  - Principe de nécessité, de subsidiarité et de
  - proportionnalité.
- **Regard sur la procédure, dualité et aménagement des mesures de protection**
  - La procédure de mise sous protection, les aménagements de mesure et la dualité de la protection : patrimoniale et personnelle;

MODULE 2

- **Les différentes mesures de protection**
  - Le panorama des mesures de protection juridique (Tutelle, curatelle, habilitation familiale, sauvegarde de justice).
- **La protection patrimoniale**
  - Principes et application.
- **La protection de la personne**
  - Détour de la mission de protection de la personne et ses grandes thématiques.
  - Le retour à l'autonomie de la personne.
  - La citoyenneté de la personne protégée.
  - Principe de l'autonomie graduée et du respect de la volonté de la personne.
  - Modulation selon la mesure de protection.
  - Divergence entre autonomie et intérêt de la personne, positionnement du protecteur.
- **Autodétermination et participation de la personne protégée à sa mesure de protection judiciaire**
  - Le choix, la participation du majeur protégé à sa mesure de protection, le consentement et le droit à l'information.
  - DIPM (document individuel de la protection du majeur).

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Étude de cas concrets
- Quizz en ligne
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DE L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE LA FORMATION

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Formulaires d'évaluation de la formation